



Ville de Pontivy

Commission environnement

Compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2013

C5-2013-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Loïc BURBAN, adjoint au maire
M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

M. Claude LE BARON, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M. Daniel TRÉMUREAU, responsable du service espaces verts
Mme Valérie GIANGRANDE, assistante de prévention, économiste des flux

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Système d'alerte et d'information des populations, conventions relatives à l'implantation et à la gestion des sirènes
- Convention entre le Syndicat mixte du Sage Blavet (SMSB) et la ville de Pontivy pour la mise en place de repères de crues, 2ème tranche de travaux

§

I – SAGE BLAVET :

Cf projet de délibération

II – ESPACES VERTS :

Maintenance des bords de cours d'eau :

Une visite avec les services de la Région Bretagne, du Conseil Général 56, de Pontivy-Communauté, de Pontivy et de l'Association des Canaux de Bretagne a eu lieu sur le centre ville le lundi 04 novembre à l'initiative de cette dernière, dans le cadre d'un

diagnostic d'accueil touristique sur le centre ville et plus spécifiquement sur les abords des canaux et rivières.

Lors de cette visite a été relevé le point sur l'entretien des berges et notamment la problématique de développement important d'arbustes et jeunes arbres susceptibles de dégrader par leurs racines ou leur développement les berges et les perrés (parement incliné de pierres formant talus de soutènement des berges et ouvrages...).

Le problème réside principalement dans la multiplicité des intervenants sur le cours d'eau et ses abords, et les enjeux sont techniques, esthétiques, de sécurité et de responsabilité.

Un premier inventaire de la répartition des propriétés a été fait par le service des espaces verts de la ville.

La commission prend note de la problématique et préconise d'adresser un courrier à la Région pour établir clairement le régime juridique des sites concernés, les limites territoriales et exiger les opérations nécessaires à la bonne conservation des ouvrages...

Avancement des travaux sur l'éradication des plantes invasives :

Le plan de lutte évoqué lors de la précédente commission, est prévu lors de la saison hivernale, durant le repos végétatif et débutera courant décembre : purge et végétalisation de certains sites, afin de diminuer la propagation des plantes invasives.

III – FLUIDES :

Point sur les consommations et évolutions en cours :

Électricité : vérification de l'adéquation entre les consommations et les puissances souscrites auprès d'EDF. Le bilan annuel fourni par EDF a permis de constater que plusieurs sites étaient concernés par des contrats surdimensionnés.

Château des Rohan : actuellement en contrat tarif jaune pour une puissance souscrite de 42 kVA. La puissance atteinte maxi au cours de l'année 2012 est de 26 kVA. Un devis a été demandé à ErDF pour un passage à 30 kVA. Une étude doit être faite car au niveau du château il n'y a pas de coupure pompier. Il est proposé de passer en tarif bleu et de souscrire en cas de besoin un branchement provisoire.

Complexe sportif de Kerjalotte : également en tarif jaune pour une puissance souscrite de 78 kVA . La puissance maximale atteinte est de 23 kVA. Une demande de passage à un tarif bleu à 30 kVA a été réalisée pour un coût de 488,1 €TTC. L'intervention pour le changement de puissance est programmée le 6 décembre. L'abonnement passera ainsi de 2396 € à 494 € soit une économie annuelle de 1902 € .

Complexe sportif du Faubourg de Verdun :

La puissance souscrite est de 216 kVA en tarif vert. La puissance maximale atteinte après arrêt de la piscine est de 135 kVA.

Le point de livraison « Complexe sportif Faubourg de Verdun » permet d'alimenter l'ancienne piscine couverte, les vestiaires du stade, le tennis couvert, le gymnase et le stade.

Une réduction de puissance va être demandée en intégrant à la place de la piscine l'équivalent utilisé par un gymnase, soit 23 kVA.

Pour les autres sites en tarif jaune, les contrats souscrits correspondent aux utilisations.

Les sites en tarif bleu seront étudiés prochainement, afin de souscrire un contrat à une puissance optimale.

Proposition de convention avec l'Agence de l'eau concernant les économies d'eau :

A la sollicitation de la ville, un chargé de mission de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'est déplacé à Pontivy le 31 octobre afin d'évoquer les collaborations possibles, dans le cadre de l'action en faveur des économies d'eau et de l'Agenda 21.

L'Agence de l'eau propose une aide aux investissements, aux études et à la réalisation d'outils de sensibilisation pouvant aller jusqu'à 50% des sommes engagées. Cette aide serait soumise à une convention bipartite sur la base d'un programme de réalisations sur 3 ans, défini par la ville et validé par l'agence.

Une réunion "économie des flux" sera programmée courant décembre avec les services de la ville afin d'établir un programme qui sera transmis à l'Agence de l'eau avant fin 2013.

Une opération « économie d'eau » est envisageable sur l'école Paul Langevin. Les instituteurs des 5 classes de l'école sont volontaires pour un programme d'animation avec l'association « Eau et rivières » et l'intervention des plombiers de la commune (interventions sur le matériel). Le programme est à déterminer avec « Eau et rivières »

Point sur les CEE (certificats d'économie d'énergie)

Définition d'un CEE : le dispositif des CEE, loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 (loi POPE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et renouvellement des carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Des arrêtés définissent des opérations standardisées d'économies d'énergie pour les actions les plus fréquemment réalisées. Elles sont classées par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, réseaux) et définissent, pour les opérations les plus fréquentes (par exemple isolation des murs, installation d'un chauffe-eau solaire), les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh « CUMAC » (cumulés et actualisés). Des fiches sont associées à ces opérations et déterminent un forfait d'économies d'énergie correspondant.

Pontivy Communauté regroupe l'ensemble des demandes des communes pour les transmettre au Syndicat départemental d'énergies du Morbihan en charge de la valorisation.

En 2011, la ville a demandé une valorisation de ses travaux sur les économies d'énergie à hauteur de 4 853 000 kWh cumac

En 2012, la valorisation concerne 1 559 408 kWh cumac

En 2013 la valorisation s'élève à 1 099 146 kWh cumac sans compter l'isolation par l'extérieur du Palais des congrès (dans le cas d'une prise en compte possible sur 2013, les travaux venant de se terminer, le montant passerait ainsi à 2 806 646 kWh cumac).

La ville vient de recevoir le retour d'information du SDEM pour la vente des certificats 2011 : le prix unitaire a été fixé à 0,00325 € le kWh, soit un reversement de 14 983,64 € pour l'année 2011.

A partir de cet état on peut déduire pour 2012 et 2013 les gains attendus :

- 2012 : 4 815 €
- 2013 : 3 394 € sans le palais des congrès et 8 665 € avec le palais des congrès,

Soit un total sur 3 ans, avec le Palais des congrès de 28 464 €.

La commission propose que ces montants puissent être réinvestis à nouveau dans les programmes d'économies d'énergie.

IV – POINT SUR LE PROJET SAIP (Système d'alerte et d'information aux populations)

Cf projet de délibération

V – AGENDA 21 :

Point sur l'avancement des actions pour ce qui concerne les services techniques :

Utilisation du puits du CTM pour le lavage des véhicules : les devis sont en cours . Une demande de budget est faite pour un investissement en 2014.

Récupération d'eau aux serres : des devis ont été établis, mais des interrogations subsistent sur la faisabilité. Un tableau sera établi, faisant apparaître les points positifs et négatifs

Changement des luminaires au château (voir proposition commission du 11 septembre) : Coût de 3 000 €, amorti en un an. Les spots seront changés en début d'année 2014 avant la réouverture du château, et remplacés par des spots à leds.

Programme pluriannuel de changement des systèmes de chauffage : un bilan a été fourni lors de la précédente commission. Les demandes de budgets seront réalisées chaque année.

Programme pluriannuel de changement des huisseries, isolations.... : un diagnostic énergétique doit être réalisé par Pontivy Communauté avant la fin de l'année sur un

bâtiment, dans un premier temps, avant d'étendre la mesure à l'ensemble des autres bâtiments, selon les besoins et priorités.

VI – ASSOCIATION EAU ET RIVIERES :

Bilan intervention 2012-2013 dans les écoles primaires de la ville et perspectives 2013-2014 :

Rappel : ce programme s'inscrit dans la politique de la Ville depuis 1996 suite à la convention passée avec l'association Eaux et rivières de Bretagne, il est proposé aux écoles publiques et privées de Pontivy.

Contexte, démarche et objectifs de ce programme :

- prise de conscience sur les comportements quotidiens à avoir en économies d'eau,
- découverte de la vie dans l'eau, des circuits de l'eau domestique,
- d'autres thèmes sont abordés, tels que le jardin au naturel, les abeilles,...

Il s'inscrit dans les programmes de l'enseignement scolaire, et chaque instituteur intègre en collaboration avec l'animatrice d' « Eau et rivières », le contenu de son enseignement.

Participation :

Sur l'année 2012-2013, 12 classes de 5 écoles différentes ont participé à raison de 4 séances par classe, soit environ 285 enfants.

Points forts :

Les activités sont ludiques et sont accompagnées de supports d'animations : "Apprendre en s'amusant".

Les différents thèmes abordés :

- un petit coin de nature à l'école
- l'eau domestique
- rivières vivantes
- les économies d'eau

Conclusion :

La mise en place se fait en début d'année scolaire, et le succès est grandissant, puisqu'on est au maximum en participation de classes.

L'école de Stival est depuis quelques années mise en avant avec le label école éco citoyenne. Elle est en train de faire des émules...

VII – JARDIN PARTAGE :

Jardin partagé, projet d'implantation à Bolumet sur le site du Vélodrome :

Dans l'objectif de permettre aux résidents des habitats collectifs de développer une pratique de jardinage avec tous les bénéfices que l'on peut en attendre, il est proposé l'implantation d'un jardin collectif sur le site du Vélodrome-Bolumet.

Ce projet, sur environ 200 à 250 m², sur le foncier de Bretagne Sud Habitat au sud des bâtiments, permettrait d'implanter un jardin géré collectivement et de façon partagée : une seule parcelle globale, un seul abri...

Pour la mise en place et le fonctionnement adéquat du projet il semble souhaitable de procéder en plusieurs étapes, notamment :

1. Valider le principe de lancement du projet, son implantation, étudier la faisabilité technique avec BSH.
2. Évaluer la demande, rencontrer les résidents, recenser leurs besoins et leurs attentes
3. Favoriser la mise en place d'une association qui portera le fonctionnement et la pérennité du projet.

La commission émet un avis favorable au projet qui restera ensuite à valider au niveau municipal puis à lancer auprès du bailleur social.